



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2023 – 03

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 OCTOBRE 2022, DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 08 DECEMBRE ET DU COMPTE RENDU DU 17 JANVIER 2023

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 20 février 2023 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- Le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2022
- Le relevé de décisions du Bureau du 08 décembre 2022
- Le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2023

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 20 février 2023

La Présidente du conseil d'administration,


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
Rozenn HARS 135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

